

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DFPE 264 Subventions et avenants avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 51 137 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour sa halte-garderie située 19 rue Lucien Sampaix – Paris 10^e (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2015_01290).

Article 3 : Une subvention de 36 107 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son jardin d'enfants situé 19 rue Lucien Sampaix – Paris 10^e (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2015_01291).

Article 4 : Une subvention de 21 316 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son jardin d'enfants situé 134 rue du Faubourg Saint Martin – Paris 10^e (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2015_01294).

Article 5 : Une subvention de 105 449 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son multi-accueil situé 21 rue Lucien Sampaix – Paris 10^e (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2015_01292).

Article 6 : Une subvention de 20 921 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son jardin d'enfants 32 rue Rasselins - Paris 20^e (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2015_01293).

Article 7 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO